

APPENDICE I

RAPPORT DE LA HUITIEME SESSION DU
COMITE EXECUTIF DE LA COMMISSION DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

tenue à

Rabat, Maroc

4 - 7 juin 1980

INTRODUCTION

Se référant à la recommandation relative aux dates et lieux des sessions de la Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest et de son Comité exécutif, et répondant à l'aimable invitation du Royaume du Maroc, le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a convoqué à Rabat du 4 au 7 juin 1980, la huitième Session du Comité exécutif.

La Session a été ouverte par M. E. Guendez, Délégué de l'Algérie, Président du Comité exécutif, qui a souhaité la bienvenue aux délégations des pays membres ainsi qu'au Directeur général de l'OCLALAV. Il a vivement remercié les Autorités marocaines pour l'accueil chaleureux réservé aux participants et les facilités mises à leur disposition. Il a regretté l'absence de la délégation libyenne. Il a fait part de sa conviction que les discussions aboutiront à des recommandations fructueuses de nature à renforcer la coopération dans le domaine de la lutte antiacridienne entre les pays membres de la Commission.

M. A. Arifi, Directeur de la Protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes, a souhaité au nom du Gouvernement du Maroc la bienvenue et un agréable séjour aux participants. Il a exprimé ses vœux de succès aux travaux du Comité qui ne peuvent que consolider les acquis de la Commission.

Bureau

Président : M. E. Guendez (Algérie)

Vice-Président : M. S. Allaya (Tunisie)

Après discussion et adoption de l'ordre du jour, il a été procédé à l'élection du Comité de rédaction composé d'un délégué de chaque Etat membre; M. N. Mahjoub, Fonctionnaire régional de la FAO, a rempli les fonctions de Secrétaire technique.

PARTICIPANTS

Membres du Comité exécutif

Algérie

Embarek Guendes
Directeur Général
Institut national de la protection des végétaux
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire
B.P. 80
El-Harrach, Alger

Tahar Nezzal
Chef de Département expérimentations et recherches
Institut national de la protection des végétaux
Ministère de l'agriculture et de la révolution agraire
B.P. 80
El-Harrach, Alger

Maroc

Abdelaziz Arifi
Directeur de la Protection des végétaux, des contrôles techniques
et de la répression des fraudes
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
B.P. 415
Rabat

Abderrahmane Hafraoui
Chef du Service central de la protection des végétaux
et de la lutte antiacridienne
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
B.P. 415
Rabat

Driss Oulghazi
Service de la protection des végétaux et de la lutte antiacridienne
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
B.P. 415
Rabat

Abdellaziz Balafrej
Chef du Poste de la protection des végétaux de Rabat
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
B.P. 415
Rabat

Tunisie

Sadok Allaya
Sous-Directeur de la Défense des cultures
Ministère de l'agriculture
30, rue Alain Savary
Tunis

Observateur

Abdallahi Ould Soueid Ahmed
Directeur Général
OCLALAV
B.P. 1066
Dakar, Sénégal

Fonctionnaire de la FAO

Nézil Mahjoub
Fonctionnaire régional (lutte antiacridienne)
c/o PNUD
B.P. 823
Alger, Algérie

Commission de lutte contre le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Mustapha Lounis
Chef Unité de télédétection
c/o Institut national de la protection des végétaux
B.P. 80
El-Harrach, Alger
Algérie

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Election du Comité de rédaction
4. Questions techniques et scientifiques
 - a) Formation et bourses
 - b) Manuel sur les plantes
 - c) Emploi des satellites pour améliorer les techniques de prospection acridienne
 - d) Questions diverses d'ordre technique
5. Comptes annuels pour 1979 et programme de travail et budget pour 1980
6. Election du Président et du Vice-Président pour l'exercice 1980/81
7. Lieu et date de la prochaine session
8. Adoption du rapport.

RESUME DES DEBATS

Questions techniques et scientifiques

a) Formation et bourses

Etudes supérieures

1. M. B. Boudegudane (Algérie) a commencé à l'Université de Paris au Laboratoire du Professeur Verdier, le 23 octobre 1977, ses études sur les acridiens. Son retour en Algérie a eu lieu le 12 mai 1979.
2. M. M. Lounis (Algérie) a commencé son stage de formation dans l'utilisation des satellites pour l'amélioration de la surveillance de l'activité acridienne dans les zones sahariennes le 11 juin 1978. Cette formation, effectuée dans différents centres spécialisés, a pris fin en juin 1979. En septembre de la même année, il a entrepris l'installation de l'Unité de télédétection au Siège de la Commission à Alger. L'acquisition de l'équipement nécessaire et l'application de la méthodologie retenue ont été les premières actions exécutées. M. J. Hielkema, spécialiste de la télédétection au Groupe "Acridiens, migrants nuisibles et opérations d'urgence" de la FAO, a rendu plusieurs visites à l'Unité pour faciliter cette installation et aider à son bon fonctionnement. Dr. Barrett, de l'Université de Bristol (Grande-Bretagne), auteur de la méthode d'évaluation des précipitations sur l'analyse des formations nuageuses captées par les satellites météorologiques, s'est rendu en mission à Alger du 25 mars au 8 avril 1980 pour des mises au point et l'établissement des modalités pratiques de l'exécution du programme de travail prévu.
3. M. T. Ben Halima (Maroc) a entrepris sa formation supérieure le 25 novembre 1979 à Paris au Laboratoire d'Ecophysiologie du Professeur Gillon à l'Université d'Orsay. Il bénéficie d'une bourse de 12 mois pour la préparation du D.E.A. Le principe d'une prolongation de 2 ans de cette bourse est retenu. Le sujet de thèse sera choisi de telle sorte que les travaux de recherche sur le terrain et au laboratoire pourront être effectués au Maroc sous la direction du Professeur Gillon qui envisage des déplacements pour lui et M. Ben Halima entre Paris et le terrain pour associer les aspects théoriques et pratiques des recherches envisagées.
4. Le stage au GOPR et au Musée britannique de Londres organisé en acridologie pour M. F. Karra (Libye) du début mars à la fin de l'année 1979 a été reporté.

Formation de niveau moyen

5. Conformément aux recommandations de la sixième session du Comité, la formation de techniciens de niveau moyen a continué dans les domaines suivants :
 - i) Prospection et lutte antiacridiennes : Un cours de formation de courte durée a été organisé à Alger du 22 au 27 mars 1980. Il a été dirigé techniquement par M. G. Popov du GOPR de Londres.
 - ii) M. J.M. Castel du Bureau technique de l'OGLALAV a été appelé à Alger et à Agadir respectivement du 3 au 7 et du 8 au 14 mai 1980 pour familiariser les techniciens de la lutte antiacridienne de ces deux pays avec le montage et l'utilisation des appareils de traitement fixés sur le tuyau d'échappement des véhicules (Exhaust Nozzle Sprayers).
 - iii) Utilisation et entretien des postes de radiophonie : Deux cours de formation ont eu lieu dans ce domaine du 13 au 27 octobre 1979 à Agadir et du 10 au 30 novembre à Alger. Ceux prévus à Tunis et Tripoli ont été reportés.

Malgré les efforts déployés par la Commission dans les domaines de la formation supérieure, le Comité constate que les pays membres ne disposent pas encore des spécialistes de haut niveau capables de maîtriser tous les aspects techniques et scientifiques de l'acridologie.

Cette situation découle du fait que certains boursiers formés sur les fonds de la Commission quittent leurs activités antiacridiennes pour d'autres fonctions.

6. Le Comité réitère les recommandations faites lors des sessions précédentes dans le sens du maintien des bénéficiaires aux postes pour lesquels ils ont été formés.
7. Le Comité recommande la formation supérieure de quatre nouveaux candidats à raison d'un par pays.
8. En ce qui concerne la formation de niveau moyen, le Comité s'est félicité des efforts déployés et des résultats obtenus, notamment en matière de formation pratique dans les domaines de la prospection, de l'utilisation du matériel de traitement, de l'entretien et de l'emploi de l'équipement de transmission-radio.
9. Le Comité a noté avec satisfaction la coopération qui se renforce davantage entre la Commission et l'OCLALAV.
10. Le Comité a attiré l'attention sur l'importance du rôle du personnel de maîtrise dans la logistique acridienne.
11. Eu égard au rôle important et spécifique joué par ce personnel, le Comité a recommandé de se pencher sur sa situation professionnelle, en prévoyant notamment des stages de perfectionnement.

b) Manuel sur les plantes

12. Conformément à la recommandation de la 7^{me} session (paragraphe 10) concernant l'élaboration du Manuel sur les plantes intéressant le criquet pèlerin, le Secrétariat a présenté le rapport d'une mission réalisée à cet effet par un expert botaniste. Le Comité a apprécié le travail accompli dans son fond et sa forme; toutefois, il a estimé que ce manuel nécessitera des fonds importants ne pouvant être supportés par la Commission. Il a recommandé au Secrétaire régional de procéder à la recherche d'autres sources de financement, d'autant plus que cet ouvrage sera d'une portée générale dépassant le cadre de l'Afrique du Nord-Ouest.

c) Emploi des satellites pour améliorer les techniques de prospection acridienne

13. Le Comité a enregistré avec satisfaction :
 - la formation d'un cadre supérieur dans le domaine de l'utilisation des satellites pour l'amélioration de la surveillance de l'activité du criquet pèlerin dans la région;
 - la mise en place d'une Unité de télédétection au siège de la Commission.
14. Convaincu de l'utilité de cette nouvelle technique, le Comité a estimé indispensable la poursuite et le renforcement du projet.
15. Le Comité a demandé que les efforts consentis soient poursuivis afin de rendre opérationnelle l'Unité de télédétection de la Commission.
16. Le Comité a relevé que des crédits ont été prélevés sur le budget de la Commission pour l'acquisition d'un équipement prévu sur le projet satellite et a demandé que ce montant soit réimputé sur le budget du projet.

Comptes annuels pour 1979 et programme de travail et budget pour 1980

Contribution au fonds de dépôt No. 9169

17. La situation au 2 mai 1980 figure à l'annexe I. Les pays membres sont priés de s'acquitter de leurs contributions dans les meilleurs délais possibles afin d'éviter à la Commission de se trouver dans des difficultés financières.

Budget et dépenses pour la période 1978-82

18. Le budget annuel pour la période quinquennale 1978-82, tel qu'il a été approuvé par la cinquième session en 1976, et approuvé par le Comité financier de la FAO à sa trente-huitième session en octobre 1976, ainsi que les dépenses effectives et prévisions figurent à l'annexe II.

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1978

19. A sa septième session tenue à Tunis en avril 1979, la Commission avait approuvé les comptes provisoires pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1978. Ces comptes ont été depuis lors définitivement arrêtés et certifiés, sans modifications, par les Commissaires aux comptes de la FAO (voir deuxième colonne de l'annexe II).

Comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1979

20. L'annexe II donne un état des comptes pour l'exercice ayant pris fin le 31 décembre 1979 (troisième colonne).

21. Les détails des dépenses en 1979 figurent à l'annexe III. Les dépenses au titre du personnel, des services contractuels et de l'équipement ont dépassé le budget approuvé alors que les dépenses pour les voyages, les frais généraux, les fournitures et les bourses sont inférieures au budget. Les fonds supplémentaires nécessaires ont été prélevés sur le solde non alloué des réserves, ainsi que l'avait autorisé la Commission à sa première session en 1972.

Dépenses prévues pour 1980

22. Les dépenses déjà effectuées et les obligations contractées jusqu'au 2 mai 1980 figurent à l'annexe III (colonne de droite).

Election du Président et du Vice-Président

23. Le Comité a élu la Tunisie et la Libye respectivement à la Présidence et à la Vice-Présidence pour 1980/81.

Date et lieu de la prochaine session

24. Normalement, la session du Comité exécutif précède celle de la Commission. Il a été recommandé de continuer à suivre cette pratique, à moins que le Comité exécutif ne se réunisse en session extraordinaire.

ANNEXE I

Fonds de dépôt 9169.00 - Commission de lutte contre
le criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest

Etat des comptes au 2 mai 1980
(en dollars des EU)

	<u>Contribution annuelle</u>	<u>Contributions à recouvrer</u>		
		<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>Total</u>
Algérie	22 000	-	22 000	22 000
Libye	25 000	-	25 000	25 000
Maroc	20 000	-	20 000	20 000
Tunisie	13 000	10 913	13 000	23 913
	<u>80 000</u>	<u>10 913</u>	<u>80 000</u>	<u>90 913</u>

ANNEXE II

Fonds de dépôt No. 9169

Budget et dépenses pour la période quinquennale 1978-82

(en dollars des EU)

	<u>Budget annuel</u>	<u>Etat de compte</u>		<u>Prévisions</u>		
		<u>1978</u>	<u>1979</u>	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1982</u>
<u>RECETTES</u>						
Solde au 1er janvier		50 567	30 187	(12 214)	15 784	17 124
Contributions + intérêt	80 000	91 555	43 388	107 798	80 000	80 000
<u>Total</u>	<u>80 000</u>	<u>142 122</u>	<u>73 575</u>	<u>95 584</u>	<u>95 784</u>	<u>97 124</u>
<u>DEPENSES</u>						
<u>Personnel</u>						
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagés pour de courtes durées	15 000	12 165	16 292	16 000	15 000	15 000
<u>Voyages</u>						
Délégués, équipes, participation de fonctionnaires de la FAO aux sessions, coordination régionale, consultants	4 000	6 036	2 101	3 000	4 000	4 000
<u>Services contractuels</u>						
Impression, rapports	4 000	(1 332)	18 604	3 000	4 000	4 000
<u>Frais généraux</u>						
Divers	2 000	3 841	960	1 000	2 000	2 000
<u>Fournitures et matériel</u>						
Pour les prospections sur le terrain, carburants et lubrifiants, entretien des véhicules	4 000	10 929	2 754	6 000	4 000	4 000
<u>Equipement</u>						
Pour les projets de terrain	20 000	50 531	26 980	21 000	20 000	20 000
<u>Bourses et dons</u>						
Formation individuelle et collective	20 000	16 019	7 563	20 000	20 000	20 000
	69 000	98 189	75 254	70 000	69 000	69 000
<u>Coût des services afférents au projet (14 %)</u>	<u>9 660</u>	<u>13 746</u>	<u>10 535</u>	<u>9 800</u>	<u>9 660</u>	<u>9 660</u>
<u>Total des dépenses</u>	<u>78 660</u>	<u>111 935</u>	<u>85 789</u>	<u>79 800</u>	<u>78 660</u>	<u>78 660</u>
Solde au 31 décembre	1 340	30 187	(12 214)	15 784	17 124	18 464

La Commission, à sa première session tenue en 1971, a recommandé, en cas de besoin, de procéder à des virements à partir d'autres postes budgétaires ou d'utiliser le solde non alloué du Fonds de dépôt, pour se procurer les fonds nécessaires.

Fonds de dépôt No. 9169

ANNEXE III

Détails des dépenses en 1979 et obligations jusqu'au 2 mai 1980
(en dollars des EU)

	<u>Dépenses en 1979</u>	<u>Dépenses et obligations (2.5.1980)</u>
10. <u>Personnel</u>		
Réunion de la Commission (interprètes, techniciens)	7 780	2 813
Consultants (projet recherche satellite)	2 946	-
Consultant (radio)	5 566	(148)
" (biologiste)	-	7 116
" (botaniste)	-	6 181
	<hr/>	<hr/>
	16 292	15 962
20. <u>Voyages</u>		
Réunion de la Commission (délégués, interprètes, personnel HQ)	1 778	-
Consultant (radio)	323	2 910
	<hr/>	<hr/>
	2 101	2 910
30. <u>Services contractuels</u>		
Rapports, traduction, impression	18 604	2 950
	<hr/>	<hr/>
	18 604	2 950
40. <u>Frais généraux</u>		
Réunion de la Commission	591	-
Cours de formation radio (Algérie)	167	532
Prospection Algérie 1978	202	-
	<hr/>	<hr/>
	960	532
50. <u>Fournitures et matériel</u>		
Algérie : pièces de rechange radio	222	4 976
pièces de rechange Land Rover	11	-
Libye : pièces de rechange Land Rover	77	-
Maroc : pièces de rechange Land Rover	246	-
Tunisie : petit matériel de prospection	277	-
pièces de rechange Land Rover	70	351
pièces de rechange radio	88	112
Matériel secrétariat	292	508
Matériel cours de formation Algérie, Maroc (radio)	1 070	-
Assurance	401	-
	<hr/>	<hr/>
	2 754	5 947
60. <u>Equipement</u>		
Algérie : équipement laboratoire	7 625	-
Libye : Land Rovers (2)	-	15 000
Tunisie : radio	2 312	250
Land Rovers (2)	11 030	-
Projet recherche satellite	3 833	1 147
Cours de formation radio (Algérie, Maroc)	1 283	4 504
Assurance, transport	897	-
	<hr/>	<hr/>
	26 980	20 901
70. <u>Bourses et dons</u>		
Bourse Lounis (Algérie)	5 941	158
Bourse Ben Halima (Maroc)	1 622	12 402
Bourse Karra (Libye)	-	-
	<hr/>	<hr/>
	7 563	12 560
<u>Total</u>	<hr/> 75 254 <hr/>	<hr/> 61 762 <hr/>

MOYENS DE LUTTE DISPONIBLES DANS LA REGION

I. MATERIEL ROULANT

ALGERIE

Type	Nombre	Année de mise en service	Kilomé- trage	Etat	Rempla- cement prévu en	Utili- sation	Lieu de stockage ou de service	Equipements, accessoires (radars - pal- vérisateurs)
1. Véhicules légers de prospection	41	1978	Variable	Moyen		Oui	Alger	Radars
2. Véhicules moyens (500 kg à 2 t. de charge utile)	117	1969 1979	Variable Variable	Bon Bon		En partie En partie	Alger Alger	
3. Véhicules lourds (de + de 2 t. de charge utile)	Berliet 30	1969	Variable	Bon		En partie	Alger	

II. AERONAVES

Type	Nombre	Année de mise en service	Potential		Base	Equipement de traitement
			Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères						
2. Appareils à ailes fixes	11	1973	Oui	Oui	Alger	Oui

ALGERIE

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en . . .	Lien de stockage en de service	Utilisation
1. Poudreuses a) à main b) à moteur i) portables ii) sur véhicule	56	Bon	-	Alger - Silet	En partie
2. Pulvérisateurs a) à main b) à moteur i) portables ii) sur véhicule c) montés sur échappement	1 450 54 20	Neuf Bon Neuf	-	Alger	En partie

IV. INSECTICIDES

Non et formulation	Concentration (% m.s.)	Litres/kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs) kgs	Vérification efficacité (date)	Lien de stockage
Poudre	25 %	3 000 000 kg				
Poudre mouillable						
Produit émulsifiable						
Solution huileuse	20 %	1 000 000 l				
Appâts empoisonnés		600 000 kg				

LIBYE

I. MATERIEL ROULANT (en avril 1979)

Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en	Utilisation	Lien de stockage ou de service	Equipements, accessoires (radios - pulvérisateurs)
1. Véhicules légers de prospection	6	1976	100 (M.G.)	Bon	1980	Inspection	Tripoli	4 avec radios, 1 poudreuse
2. Véhicules moyens (500 kg à 2 t. de charge utile)	17	1978	5 000 (M.G.)	Bon	1984	Ins. et lutte	Tripoli	3 pulvérisateurs sur échappement 5 poudreuses
3. Véhicules lourds (de + de 2 t. de charge utile)	12	1977-79	2 000	Bon	1984	Transport de produits et équipement de lutte	Tripoli	

II. AERONEFS (en avril 1979)

Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel	Base de traitement
			Cellule	Moteur
1. Hélicoptères				
2. Appareils à ailes fixes				

Possibilité de coopérer avec les sociétés spécialisées ou à travers les projets de développement agricole

LIBYE

III. MATERIEL DE TRAITEMENT (en avril 1979)

	Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses						
a) à main						
b) à moteur						
i) portables						
ii) sur véhicule	Slensi DVA 700	10	Bon	Selon l'uti- lisation	Tripoli	Lutte anti- acridienne
2. Pulvérisateurs						
a) à main						
b) à moteur						
i) portables						
ii) sur véhicule	Slensi DVA 700	18	Bon	Selon l'uti- lisation	Tripoli	Lutte anti- acridienne
c) montés sur échappement		35	Moyen	"	"	"

IV. INSECTICIDES (en avril 1979)

	Nom et formulation	Concentration (% m. a.)	Litres/kg	Année de production	Conditionnement (ffts, sacs) kgs	Vérification efficacité (date)	Lieu de stockage
Poudre	Gamaxan	2,6	60 tonnes	1976-79	50 kgs/ftt	1978	Tripoli
Poudre mouillable	Cevin	50	10 tonnes	1976	1 kg/paquet	"	"
Produit émulsifiable	Malathion	50	35 tonnes	1976-79	1 kg + 25 kg	"	"
	Sumithion	50	44 tonnes	1976-79	1 kg + 25 kg	"	"
Solution imileuse	Gamaxan	10	30 tonnes	1976-79	25 kg/ftt	"	"

MAHOC

I. MATERIEL ROULANT

	Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Etat	Remplacement prévu en	Utilisation	Lieu de stockage ou de service
1. Véhicules légers de prospection	IR 109	20			Moyen			
	R 12	1			Bon			
	R 4 fourgonnette	3			Moyen			Ait-Melloul
	R 4	1			Bon			
2. Véhicules moyens (500 kg à 2 t de charge utile)								
3. Véhicules lourds (de + de 2 t. de charge utile)	Saviem 57 citerne	10						
	Saviem 57 à ridel.	6						
	Berliet 6 GLC	1						
	Berliet GL 900	1						Ait-Melloul

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potential		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères							
2. Appareils à ailes fixes	Sont mobilisés en fonction de l'importance des invasions : PA 18 ou PA 25					Casablanca	Rampe ou micronair

MAROCIII. MATERIEL DE TRAITEMENT

	Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu vu en	Lieu de stockage en service	Utilisation
1. Poudreuses		3	Mauvais		Aft-Melloul	Sec, appât en HCH poudre
a) à main						
b) à moteur						
i) portables						
ii) sur véhicule						
2. Pulvérisateurs	Unimeg	2	Mauvais		Aft-Melloul	Atomiseur (DDVP)
a) à main						
b) à moteur portables	Fertan	2	Bon		Aft-Melloul	
c) montés sur échappement	Erboust Nozzle Sprayers	30	Bon		Aft-Melloul	

IV. INSECTICIDES

MAROC

	Nom et formulation	Concentration (% m.s.)	Litres/kg	Année de production	Conditionnement (fûts, sacs) kg	Vérification efficacité (date)	Lien de stockage
Poudre	HCH	3 %	325 000 kg				
Poudre mouillable	HCH	10 %	170 000 l				
	HCH	15 %	400 000 l				
	Malathion	14 %	200 000 l				
Produit émulsifiable	Parathion	50 %	150 l				
	Parathion	1,25 %	90 000 kg				
	Dieldrine		5 000 l				
	DDVP	93 %	45 000 l				
			4 %	8 000 l			
Solution huileuse		3 %	5 000 l				
	Dieldrine	25 %	3 000 l				
Appâts empoisonnés	Solven HAN		900 000 l				
	Son appât 5 % HCH		400 000				

TUNISIE

L. MATERIEL ROULANT

Type	Nombre	Année de mise en service	Kilométrage	Stat	Remplace- prévu en ...	Utilisation	Lieu de stockage ou de service	Equipements, accessoires (radios - pulvérisateurs)	
1. Véhicules légers de prospection	4	1975	13 000	Bon	1981	Prospection	Tunis	2 L.R. équipées de radios	
			19 000	"	"	"	"	"	3 radios non montées sur véhicules
			34 000	"	"	"	"	"	
			75 000	Moyen					
2. Véhicules moyens (500 kg à 2 t. de charge utile)	2	1975	10 000	Bon	1985	Traitement d'urgence ou poufrage ou pulvérisat.	Tunis		
			10 000	Bon	1985	"	"	"	
3. Véhicules lourds (de + de 2 t. de charge utile)	1	1975	40 000	Bon	1985	Transport produits et prospection	Tunis		

TUNISIE

II. AERONEFS

	Type	Nombre	Année de mise en service	Potentiel		Base	Equipement de traitement
				Cellule	Moteur		
1. Hélicoptères							
2. Appareils à ailes fixes	Grumman de 1 100 l de capacité	4	1976	Assez bon état	Assez bon état	Tunis	Pulvérisation et poudrage
	Cessna	2	1980	Excellent	-	Tunis	"

III. MATERIEL DE TRAITEMENT

	Type	Nombre	Etat	Remplacement prévu en ...	Lieu de stockage ou de service	Utilisation
1. Poudreuses						
a) à main	Hudson Persalers	275	Bon		Tunis, Sfar	
b) à moteur						
i) portables	Civière	80	Bon			
ii) sur véhicule	Castaing	50	Neuf		Scusse	
2. Pulvérisateurs						
a) à main	Berthoud	116	Bon			
b) à moteur	Solo	56	Bon			
i) portables						
ii) sur véhicule						
c) montés sur échappement	600	11	Bon		Tunis	
		13	Bon			

TUNISIE IV. INSECTICIDES

	Concen- tration (% m. a.)	Libre/kg	Année de pro- duction	Conditionnement (fûts, sacs) kgs	Vérification efficacité (date)	Lien de stockage
Poudre	24 %	400 000 kg	1974	Sacs de 25 kg	1977	Tunis, Sfar
Poudre mouillable	24 %	450 000 kg	1979	Sacs de 25 kg	1979	Sousse, Sfar
Produit émulsifiable	96 %	75 000 l	1976	Fûts de 50 l et de 200 l	1977	Tunis, Sfar
Solution huileuse						